Docusign Envelope ID: BBD7668F-D51E-4D6F-AEEC-AB465ADD4DD7

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignées :

La société **EQUATURE**, Société à responsabilité limitée au capital social de 5 000 000 euros, ayant son siège social au 38 rue des Mathurins - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 666 281, représentée par son Gérant, Monsieur Emmanuel PARIS,

ci-après dénommée "Le cédant"

d'une part,

Et :

La société **IMOCOM**, Société civile au capital social de 90 000 euros, ayant son siège social au 28 B rue du Docteur Maunoury – 28000 CHARTRES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 478 519 390, représentée par sa Gérante, la société SAS 3P, elle-même représentée par Monsieur Ludovic POUZOL, président,

ci-après dénommée "Le cessionnaire"

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 avril 2017, ainsi que de divers autres actes, il existe une Société civile immobilière dénommée **ABAX**, au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro chacune, dont le siège est situé à 18 allée de Limère – 45160 ARDON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 829 381 474, et qui a pour objet tant en France qu'à l'étranger :
– L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
– La souscription à cet effet de tous emprunts, tous crédits baux et de baux,
– Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
– La prise de participation dans toutes entreprises créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports en fusions, alliances ou sociétés en participation.

I. – CESSION DE PARTS

Par les présentes, la société **EQUATURE**, soussignée de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à la société **IMOCOM**, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de **1 part sociale, numérotée 1,** lui appartenant, de la société **ABAX**.

Docusign Envelope ID: BBD7668F-D51E-4D6F-AEEC-AB465ADD4DD7

II. – PROPRIETE – JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance **à compter de ce jour**.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts **après** cette date.

III. – CONDITIONS GENERALES

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour :

– un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant,

– un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

IV. – PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **171.86 euros** par part, soit au total **171.86 euros** pour **1 part cédée**.

Cette somme sera payée comptant, au moyen de la remise par le Cessionnaire au Cédant d'un virement bancaire. Le Cédant lui en donne bonne et valable quittance.

V. – AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article **12** des statuts, le Cessionnaire a été dûment agréé en qualité de nouvelle associée par décision collective extraordinaire en date du **1er septembre 2024.**

VI. – ORIGINE DE PROPRIETE

La part cédée appartient au Cédant pour l'avoir acquise à titre onéreux lors d'une cession de parts sociales intervenue le 22 novembre 2022.

VII. – DECLARATIONS GENERALES

1. Les soussignées de première et seconde part déclarent, chacune en ce qui les concerne :

– qu'elles ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'elles ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture,

– et qu'elles sont résidentes françaises au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2. La soussignée de première part déclare :

Docusign Envelope ID: BBD7668F-D51E-4D6F-AEEC-AB465ADD4DD7

– qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies,

– que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement,

– et que la Société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires.

VIII. FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

IX. – ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

– que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,

– et que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la présente cession de **1 part** donne lieu à l'application du droit de 5 %.

Par suite, le montant des droits exigibles s'élève à :

171.86 euros x 5 % = **soit le droit minimum de 25 euros**

X. – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à ARDON (Loiret)
Le 1er septembre 2024
En cinq exemplaires

Société EQUATURE
M. Emmanuel PARIS
(signature précédée de la mention
"pour la société - lu et approuvé")

Pour la société, lu et approuvé

DocuSigned by:
Emmanuel Paris
615FADEA19224D1...

Société IMOCOM
M. Ludovic POUZOL
(signature précédée de la mention
"pour la société – lu et approuvé")

Pour la société, lu et approuvé

Signé par :
Ludovic POUZOL
1813051282CA48B...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
EURE-ET-LOIR
Le 30/09/2024 Dossier 2024 00029689, référence 2804P01 2024 A 01144
Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros